



Recours saisie vente auprès du tgi

Par **GGDC**, le **30/01/2013** à **00:43**

Bonjour,

Le 27.12.2012 on m'a notifié une saisie vente sous huitaine et on est le 28 01 2013 et je n'ai vu personne. Je souhaiterais savoir si cette action était toujours d'actualité et est ce que l'huissier me notifiera un autre courrier pour la saisie vente.

Je tiens à préciser la raison de cette saisie vente, il s'agit d'une prestation de déménagement que je n'ai pas honoré complètement car après contrôle de la réception de mes cartons, j'ai constaté que ma PS3 avait disparu. Je l'ai notifié par téléphone au déménageur qui m'a confirmé que ce n'était pas lui et je lui ai envoyé un courrier recommandé pour lui demandé le remboursement de ma ps3 sous peine de ne pas finir les paiements dus. En réponse j'ai eu droit à un huissier.

Je souhaiterais savoir si je pouvais déposer plainte auprès de la police pour vol caractérisé et est ce que je peux réaliser un recours auprès du TGI pour contester cette saisie vente.

En vous remerciant de votre réponse.